

**VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ**

**SEANCE DU VINGT SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 24

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
21/04/2021

**Etaient présents** : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Monsieur GUEHERY Francis, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Michel LEICK, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur SCHALLER Michel, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT

**Etaient absents et excusés** : Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, Monsieur Clément CONROUX, Conseiller Municipal

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Romuald DUDA, adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT, Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI

**Secrétaire de séance** : Virginie Gellenoncourt

=====

**POINT 2021-28- Conditions financières Animations Ados –  
Année scolaire 2021-2022**

Rapporteur : Léo KANNY

La commune organise durant toute l'année des animations à destination des adolescents. Dans cette perspective, il convient d'en fixer les droits d'accès pour l'année scolaire 2021 - 2022.

1. Pour la cotisation annuelle donnant accès au Local Ados, il est proposé les tarifs suivants :

Tarifs moulinois : 10 €  
Tarifs non moulinois : 13 €

2. Pour les soirées à thème avec réservation dans le cadre du Local Ados (repas de Noël des ados en décembre ou grande soirée festive de la fin de l'année en juin), il est proposé les tarifs suivants :

Il est à noter que ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013.

Tarif moulinois (en €)			Tarif non-moulinois (en €)		
Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
12,00	10,56	8,40	15,60	13,73	10,92

3. Pour les activités durant les petites et les grandes vacances, nous avons identifié 6 « catégories de journées » :

- Les journées sur la commune sans intervenant (journée tournoi au Local, journée sportive au gymnase...)
- Les journées au Local avec activité plus conséquente, nécessitant du matériel spécifique ou un intervenant (atelier cuisine, repas venant de l'extérieur...)
- Les journées avec des petites sorties (dans un rayon de 50 km autour de Moulines)
- Les journées avec une grande sortie (Europa-Park, Disneyland...)
- Les stages sans intervenant
- Les stages avec intervenant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-28DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021

Pour les tarifs de ces différentes activités, il est proposé les tarifs suivants :  
 Il est à noter que ces tarifs tiennent compte de l'application du quotient familial tel que défini par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2013.

	Tarif moulinois (en €)			Tarif non-moulinois (en €)		
	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%	Tarif de base	Tarif moins 12%	Tarif moins 30%
	QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€	QF 801€ et plus	QF de 401€ à 800€	QF de 0€ à 400€
Journée sur la commune sans intervenant	5,00	4,40	3,50	6,50	5,72	4,55
Journée avec activité plus conséquente, nécessitant du matériel spécifique ou un intervenant	10,00	8,80	7,00	13,00	11,44	9,10
Journée avec des petites sorties	15,00	13,20	10,50	19,50	17,16	13,65
Journée avec une grande sortie	35,00	30,80	24,50	45,50	40,04	31,85
Stage sans intervenant (tarif journalier)	5,00	4,40	3,50	6,50	5,72	4,55
Stage avec intervenant (tarif journalier)	10,00	8,80	7,00	13,00	11,44	9,10

Pour ce qui est des forfaits semaines, soit l'addition de toutes les activités de la semaine, il est proposé une réduction de 1 € par jour pour le tarif de base moulinois sur le montant total de la semaine (soit -4 € pour une semaine de 4 jours et -5 € pour une semaine de 5 jours). A partir de ce tarif de base, les tarifs moins 12%, moins 30% et les tarifs non-moulinois seront appliqués.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**APPROUVE** les tarifs précités.

**PRECISE** que les familles qui ne s'acquittent pas de ces participations dans les délais impartis, ne pourront en aucun cas inscrire leurs enfants aux activités ados.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à l'unanimité**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
 POUR EXTRAIT CONFORME  
 MOULINS-LES-METZ, le 27/04//2021



Le Maire,  
 Jean BAUCHEZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210427-2021-28DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021